

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 mars 2025

Présents : BACHELIER Olivier, BAULIN-LUMINEAU Alexandra, BRUNET Jacqueline, DERISSON Françoise, GIRAULT Nicolas, GUITTON Christian, LABBE Mauricette, LE GELDON Alain, LUCAS Valérie, MOREAU Christian, RENEAUME Isabelle, SOULARD Jean, ZEMAN Jean-François.

Procuration : LANDRY Jérémie donne pouvoir à BAULIN LUMINEAU Alexandra

Absent excusé: LANDRY Jérémie

Absent : THOMAS Alain

Secrétaire de séance : BAULIN-LUMINEAU Alexandra

Ouverture de la séance à 20h00

Lors de la séance du 26/03/2025, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de Mme VAN LEEUVEN Claire : Mr GIRAULT Nicolas
- Approbation du procès-verbal du 22/01/2025 (12 pour, 1 contre, LUCAS Valérie n'a pas participé au vote)
- Approbation du procès-verbal du 18/02/2025 (12 pour, 2 contre)
- Accord (13 pour, 1 abstention) pour donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Vienne pour la protection sociale complémentaire rrique santé
- Accord à l'unanimité sur le montant de 241 € dans le cadre de la redevance d'occupation du domain public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- Accord à l'unanimité sur la mise en non valeur de la somme de 569,53 € et en créances éteintes et la somme de 6 751,11 €
- Accord à l'unanimité sur les subventions attribuées : ADMR MONCONTOUR : 1 200 €, ADRENALINE : 1 350 €, AFN : 100 €, AMICALE DE FRONTENAY : 1 200 € ( Mr ZEMAN Jean-François n'a pas pris part au vote), ARCHEO : 100 € (Mr GUITTON Christian n'a pas pris part au vote), ASSO CANINE : 400 €, ASSO LE PASS TEMPS-EHPAD : 200 €, ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ASM : 2 500 €, CMA POITIERS : 200 €, DONNEURS DE SANG : 200 €, DYNAMOB : 300 €, F.S.E collège : 480 €, F.S.L : 500 €, LA TRUITE MONCONTOUROISE : 600 €, LIGUE CANCER : 300 € , LOISIRS PECHE ETANG : 500 €, MFR AGENTONNAY : 200 € , RESTO DU COEUR : 400 €, SECOURS POPULAIRE : 400 €, SPORT COLLEGE ASSOCIATION : 1 000 €, TELETHON : 300 €, RECYCLERIE : 150 €, BLAST : 150 €
- Accord à l'unanimité sur la décision modificative 1 pour un montant de 11 468 €.

Fait à St Jean de Sauves le 26/03/2025  
Le Maire

